L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 26 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Champs Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

UN professeur d'une grande expérience demande une place en ville ou dans une famille à la campagne. S'adresser au No. 232 rue Poydras. 20 août—15f

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A louer—Au premier d'une maison ayant 5 chambres rue St. Louis No 77—Ainsi qu'une maison rue Bourbon No 243 ayant 9 chambres. S'adresser au No 77 rue St. Louis, chez A. Poirrier. 26août—3f.

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $3 par mois. 22at1m. WERLEIN, 135 rue du Canal.

A vendre—Un CAFÉ et deux BILLARDS à vendre au No 228, marché Poydras. 18 août—15f.

A vendre—Un beau piano Pleyel, un bargain, $175. P. Werlein, 135 rue du Canal. 1er août—1 m.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. Duffour vs. ses créanciers—No 18,404—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire F. Duffour soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Jules F. Meunier, notaire en cette ville, le JEUDI, 26me jour d'août 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit F. Duffour et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que James Timony, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR.
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
24 juin—3f au 26 août

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 21
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Calliope.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 1 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. A. L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
218 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 2, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61_ Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Toléâano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magasine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magasine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE I.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1	de 50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.............. 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.............. 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.............. 7,500

2,279 Lots s'élevant à.......... $522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS: No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an....................	$12 00
Six mois..................	6 00
Trois mois................	3 00
Un mois...................	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an....................	$3 00
Six mois..................	1 50
Quatre mois...............	1 00
Trois mois................	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 [illegible] 73.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mlle Eliza Garrity.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,579—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mlle Eliza Garrity, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN
25 août—25,29—sept. 3 Greffier.

Succession de Mme Julia P. Abbott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,762—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles L. C. Dupuy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 août—24,28—2sept

Succession de Charles Rauschbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,294—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. Maitre administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21août—21 25 30

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,545—Division E—Attendu que Mme Veuve Louis Bechler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Bechler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 août—21 25 30

Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,491—Division D—Attendu que Léon Fazende a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Jacques Théodule Camus, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—22 26

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,550—Division D—Attendu que Mme Vve Matilde Moore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Moore, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20août—20,24,29.

John Zucca vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,511—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de John Zucca et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par B. Onorato, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17août—17,22,26

Succession de Firmain Alphonse Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,490—Division E.—Attendu que S. C. Guinault, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Firmain Alphonse Camus, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17 22 26.

Succession de Gustave Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,052—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Coralie Thoreau, veuve de Gustave Potthoff, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 août—18,22,27

Succession de Octave J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 16,718—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Mme veuve Octave J. Forstall, tutrice naturelle, administrant cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 août—18,22 27

Succession de François Ferran et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,247—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Victorine Bowman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17,22,26.

Succession de Marie Elise Camus, femme décédée de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,089—Division B—Attendu que Mandeville Marigny a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession ci-dessus; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17 22,26

Succession de Charles C. Gaines, Fred Jordy et William Heyl vs. leurs créanciers et les créanciers de Charles C. Gaines & Co., consolidée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,367—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James W. Gaines, syndic des créanciers des insolvables ci-dessus ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
GEO. P. CAZELAR, Député Greffier.
26août—26 31 sept 5

VENTE DE SYNDIC.

Tout le contenu d'un magasin de tabac, comprenant tabac, cigares, vitrine, pipes, ensemble avec les installations. Un cheval et les comptes ouverts.

Dans l'affaire de J. B. Marquer vs. ses créanciers.

No. 18,139—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SANS limite, par le syndic, le JEUDI, 26 août 1886, à 10 heures A. M., au magasin coin des rues St. Louis et Decatur, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge, Division E, siégeant pour l'Hon. F. A. Monroe, actuellement en congé, daté le 14 août 1886, je vendrai à l'enchère publique tous les effets mobiliers d'après le tableau enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant avant livraison.
A. B. LACOSTE, Syndic.
17 août—3f au 30

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Etat de la Louisiane vs Thos Mulowhill.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 5,058—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI 2 septembre 1886, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
24 août—24 29 2 sept

Cochran Fulton Co. vs. W. J. et Mme Mary P. Plows, in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10,639—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St. Charles et Carondelet, le JEUDI, 26 août 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un comptoir avec serrure, comptoir et glacière.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17 août—17, 22, 26.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Andrew Grisbaum vs ses créanciers—No 18,523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Duvigneaud, notaire en cette ville, le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
14 août—3f au 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm. J. Castell, P. S. Wiltz Jr., administrateur, vs. John J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julie, Commerce, Notre Dame et Nouvelle Levée, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme suit. Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq, et quatre vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt et un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par L. Surgi et déposé comme le numéro treize dans le livre de plans de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt trois pieds un pouce de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre-vingt-quatre pieds six pouces, et vingt trois pieds un pouce et une demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte passé devant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1885; titre enregistré au livre 123, fol. 28 du bureau des aliénations.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24août—24 31 sept 7 14 21 25

George Sick vs. M. et Mme U. Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,930—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 sept. 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No treize, borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak, désigné par le numéro un, d'après un plan de 2093 lots de terre dressé par H. S. Phelps, arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, ex-notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz, le dit lot mesure vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—Sept 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Mary V. Bell tutrice, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,395—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque manière que ce soit, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix huit et dix neuf d'après un plan dressé par J. A. d'Hemécourt, le dix sept janvier 1848, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de C. Boudousquié, alors notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun [illegible] trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Indépendance, entre les rues Lamée et Casacalvo, sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

2° Et vingt-cinq actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chaque, réduites maintenant à vingt quatre actions, une action ayant été prise afin de constituer un stock comptant conformément à un acte de la Législature de cet Etat intitulé un acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions comptant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant pour payer le prêt du capital du plaignant actuellement dû, à savoir: Deux cent vingt cinq piastres avec 10 0/0 d'intérêt, à partir du 1er avril 1879, et une autre somme de deux cent soixante deux piastres avec 8 0/0 d'intérêt sur les divers paiements de la dette hypothéquée décrite dans la pétition du plaignant, à savoir: sur douze piastres 50 cents du 1er juillet 1877, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er août 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884 et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885, pour contributions sur les dites actions du capital. Et l'acquéreur assumera l'hypothèque sur le dit capital, afin de garantir le montant qui sera dû sur les dites actions, à savoir: La somme de deux mille piastres ([illegible]) et tant quatre vingt piastres par action, et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque ainsi fixées par la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la propriété devra rester spécialement hypothéquée, et la balance s'il y en a comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20 27—3 10 17 21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucas E. Moore et Co vs. Les héritiers de A. W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,310—En vertu de deux writs de saisie et vente datés respectivement chacun 22 juillet 1886 et 4 août 1886, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Washington, Magasins et Sixième, et mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre vingt pieds sept pouces et trois lignes du côté de la rue du Camp et sur la ligne du côté opposé elle a une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et une ligne, puis elle court vers la rue du Camp dix pieds cinq pouces et une ligne, puis elle a une autre profondeur vers la rue Sixième de soixante pieds deux pouces et deux lignes jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle elle a une largeur de soixante seize pieds cinq pouces, la dite portion de terre étant composée des lots Nos 4, 5 et 6, et des lots Nos. 7 et 8 qui se trouvent au fond.

2° Deux terrains situés aussi dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Magasins et Sixième, désignés comme lots Nos 9 et 26, d'après un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté le 19 mars 1858, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue du Camp, sur cent soixante pieds un pouce et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains décrits ci-dessus ont été acquis par feu A. W. Bosworth, par un achat de N. Anderson d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ex notaire en cette ville, le 24 mars 1860 et de Mme S. J. Browne d'après un autre acte passé pardevant le même notaire Barnett, le trentième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 août—11,18,25—1, 8, 11 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Layedan vs Mme Gertrude Schwaner et époux et Mlle Amalia Matilda Schwaner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent de quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les numéros quatre et cinq et mesurant chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, le dit No quatre étant comme tel désigné lot numéro quatre sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, député voyer, le 16 mars 1867 annexé à un acte passé pardevant Jos. Cohn, ancien notaire, le 25me jour d'avril 1867 et ledit lot numéro cinq étant comme tel désigné lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 13me jour de novembre 1859, déposé pour référence à l'étude de W. H. Peters, ancien notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28 août 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Gilmore, Exéc. Test. de James McGarey vs. Mlle Philomene Gueuson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze, sur un plan dressé par Dunbar, voyer, le 25 avril 1815 et déposé en l'étude de J. R. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesurant vingt-six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles McManus, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire en cette ville, le 16 février 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS,

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,469—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé sur le côté gauche du Chemin de Gentilly mesurant cinq arpents de face sur ledit Chemin de Gentilly, sur à peu près vingt deux arpents de profondeur divisé en cinq lots, désignés par les numéros soixante trois, soixante cinq, soixante sept, soixante neuf et soixante onze, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, le 18 mars 1859, et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent ainsi que toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent consistant en une maison de résidence, sucrerie, dépendances et entourages, etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Cambray, notaire, le 29 février 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14,21,28—sept 4 11,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Seller vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 18 septembre 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre B sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1868, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles, acquis par le feu Abraham Levi, de Factors & Traders Insurance Company, pardevant Andrew Hero, jr, notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1819 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 1/2 lignes de face sur la rue Union et vingt trois pieds six pouces et six 1/2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au plan ci-dessus, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als, par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—sept 1er 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alex Solari vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17 165—En vertu d'un ordre de vente en date du 17 août 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 28 août 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un coffre fort, installations du magasin No 57 rue Royale, comptes ouverts et le terme non expiré du bail du local No 57 rue Royale, le dit bail expirant le 30 septembre 1886.
Au local No 57 rue Royale
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
19 août—19 21 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Walter L. Mason vs. Philip Saal—No. 18,503.

Smith Bros. & Co. vs Philip Saal—No. 18,508.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. En vertu de deux ordres de vente, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires respectives ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Passage Natchez dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 30 août 1886 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un fort lot de comptes ouverts, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans les affaires ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 24 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du steamboat "Alice", etc.

D. C. McCan & als. Milton E. Muncy et Frank P. Marr

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 110—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 18 septembre 1886, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le steamboat "Alice", ensemble avec tous ses agrès, apparaux, meubles etc., tel qu'il se trouve actuellement dans le Nouveau Bassin, près du Pont Magnolia ou Maynolia du côté du chemin coquillé du Nouveau Bassin.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18août—18 25—1,8 15,18sept.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur améliorée sur l'Avenue St-Charles.

Muller Bros vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,663—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 août 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Passage Natchez dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 septembre 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Douze certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les Avenues St Charles et Broadway et les rues Chestnut et Carrollton, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sur un plan dressé par John F. Braun, voyer et architecte en date du 14 mars 1882 et déposé au bureau de MM Hoey & O'Conner, encanteurs en cette ville, une copie du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de Mme Theresa Phillips à John Muller, pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 26 mai 1882. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 14 forme l'encoignure des Avenues Broadway et St. Charles et mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à l'Avenue St. Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 153 pieds 6 pouces 2 lignes et de face à l'Avenue Broadway et 150 pieds 11 pouces au profondeur sur la ligne du lot numéro 13. Les lots 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'Avenue St Charles, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur comme suit:

Le lot numéro 15 a une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 14 et 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot numéro 16. Le lot numéro 16 a une profondeur de 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 15 et 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17 a une profondeur de 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 16 et 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 a une profondeur de 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 17 et 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 140 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18 et 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 19 et 135 pieds 4 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 21.

Le lot No 21 forme l'encoignure de l'Avenue St. Charles et de la rue Chestnut et mesure 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Charles sur 30 pieds de large dans le fond, 152 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 135 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No. 20. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, et les lots Nos 22 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 22 sont des terrains de côté et touchent dans le fond aux lots faisant face à l'avenue St. Charles.

Les propriétés ci-dessus seront vendues sujet à un bail expirant le 31 Octobre 1886.
Conditions—Comptant sur les lieux
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 août 3, 10, 17, 24, 31—Sept 4.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire et dans les termes suivants: Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17,892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré le 7 juin 1886, soit confirmé, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre la dite plaignante et défendeur son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme de [illegible] dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt six.
M. A. McDONNEL,
Sous-Greffier.
27 juillet—27 aoûtsept 15

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis conformément à la loi, savoir, les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel s'est opérée la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description ou dans l'époque fixée pour la vente, et la manière de la faire, ou pour toute autre cause quelconque de nullité, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297 du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cuves, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désignés et décrits comme suit:

[illegible]

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet précédemment décrit borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié [illegible]

[illegible]

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1897, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du fonds de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre-vingt-six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Bureau du Greffier—Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886
E. R. HUNT, Greffier

Par A. J. CARTER, Député-Greffier.
24 juil—7,14,21 24 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 18,403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Rabonin Jr, a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par acte de la Législature de cet Etat approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 96, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts revisés de la Louisiane.

Donc, maintenant, que toutes personnes ici intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication, description ou adjudication faite à cette vente, ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une invalidité quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-après décrite, Jules Sabrier est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 87 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné par le No 17 dans le carré d'îlet 316, borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti; le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur, il est assessé au nom de Benj. W. Lauch, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.
24juil—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive pour satisfaire une dette hypothécaire de plusieurs propriétés situées rue Delery, près des Casernes et des Abattoirs.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 août 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles

1o. Un lot de terre formant encoignure dans l'îlet compris entre les rues Royale, [illegible], Deléry et Tricou, désigné par le No. 1, mesurant 46 pieds 10 pouces de face à la rue Deléry sur 104 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Royale. Ensemble une maison double ayant dix chambres, citerne, lieux d'aisance etc.

2o. Un lot de terre, dans le même îlet attenant au lot ci-dessus décrit désigné par le No. 2 mesurant 37 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Deléry sur 104 pieds 4 pouces de profondeur. Ensemble une maison retirée de la rue ayant quatre chambres galeries devant et sur le côté, hangar, lieux d'aisance etc.

3o. Cinq lots de terre vacants, dans le même îlet, désignés par les Nos. 3, 4, 5, 6 et 7, mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Deléry sur 104 pieds 4 pouces de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs. 22août

Placements avantageux et de choix de Propriétés situées dans le Premier et Second Districts.

Magnifique magasin en briques à trois étages formant encoignure aux rues Poydras et Tchoupitoulas.

Joli magasin à trois étages formant encoignure aux rues Chartres et Conti

Magasin en briques à trois étages rue Conti No 41.

Magasin en briques à trois étages rue de Chartres No 93.

Les trois magasins ci-dessus décrits sont occupés par J. P. Sarrazin fils & Co., comme fabrique de cigares et manufacture de tabac.

Résidence à étage avec écurie rue Conti No 69.

Magasin en briques à étage et résidence rue Royale No 87, occupée par M Alcide Melle

Agréable et jolie résidence rue Bourgogne No 241, entre St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16 986

PAR JAS P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 septembre 1886 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 30 juillet 1886 les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1. Un lot de terre à l'encoignure situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Poydras, Tchoupitoulas, Natchez et Levée, lequel lot de terre mesure 20 pieds 7 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas de 92 pieds 6 pouces et 6 lignes, le tout plus ou moins. Ensemble un magasin en briques à trois étages loué à M. Wm Dron à raison de $100 par mois, mais depuis le magasin a été loué à raison de [illegible] à raison de $150 par mois pour 11 mois de plus jusqu'au mois d'octobre 1887.

DEUXIÈME DISTRICT

2. Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Chartres, Bienville, Conti et Royale, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Royale [illegible] Ensemble une résidence à étage ayant un grand magasin au rez-de-chaussée et sept chambres à l'étage supérieur, une cuisine en briques à deux étages contenant [illegible] water works. Cette propriété est louée à M. Alcide Melle, jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de $90 par mois.

3. [illegible]

Tour à $20 par mois.

4. Un terrain à l'encoignure dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et le Passage de la Bourse, formant encoignure des rues Chartres et Conti, lequel lot de terre mesure [illegible] Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec véranda [illegible]

5. [illegible]

6. Un autre terrain situé dans l'îlet borné par les rues Royale, St Louis, Chartres et le Passage de la Bourse [illegible] grande véranda en fer [illegible]

Les magasins ci-dessus décrits désignés par les Nos [illegible] sont occupés par la maison sociale de J. P. Sarrazin fils & Co comme magasin de tabac et cigares et sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de $140 par mois.

7. Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Philippe et Ursulines, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une résidence à double à étage [illegible] Cette propriété est louée à bail à raison de $500 par an jusqu'au 30 septembre 1886.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en outre du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs afin de garantir leurs adjudications.

Actes de vente pardevant Wm Robert Ker, notaire aux frais des acquéreurs.
1er août—1er 7 14 21 28 sept 4.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix actions du Stock-capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank.

Succession de Dame Vve Marguerite Cohn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,685.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 11 sept 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. M. Kennedy, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, de la dite cour en congé dans le moment, ordre daté du 21 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Dix (10) actions du stock capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank de la Nouvelle Orléans, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant transfert
26 août—26 31—sept 4, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Propriété dans le Sixième District

Comptes ouverts, réclamations, etc.

Dans l'affaire de Chas B Lévy vs ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, No 18,270.

Vente de Syndic

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un arrêt de l'Hon. W. T. Houston juge de la dite Cour, daté du 21 juillet 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite.

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Milan, Carondelet, Marengo et Baronne formant l'angle ouest des dites deux rues (Milan et Baronne) et mesurant chacun 30 pieds de face rue Milan, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Baronne.

Aussi, un lot de comptes ouverts et de réclamations ainsi qu'on en fait foi au tableau.
Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Ben Ory notaire aux frais de l'acquéreur. Ce dernier paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
24juil—24 31—7 14 21,28 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de la rue du Canal

Succession de Henrietta ou Henry Newson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division F—No 17,851.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan St Charles Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus juge de la dite Cour Civile de District, daté le 6 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite.

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Basin, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 32 sur un plan de C. A. Hedin et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue du Canal, 109 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Galvez et s'élargissant à l'arrière jusqu'à ce qu'il atteigne une largeur de 53 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, avec les améliorations et tout ce qui leur appartient.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Chas. M. Haley, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt sera exigé au moment de la vente.
8août—8 14 21 28 sept 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Cottage en bois, No. 63 rue Louisa.

Cottage en bois No. 71 rue Louisa.

Cottage en bois No. 74 rue Piété, îlet borné par les rues Bourgogne et Dauphine.

Une bâtisse en bois, résidence et épicerie, à l'encoignure des rues Louisa et Remparts.

Deux maisons à l'encoignure des rues Bourgogne et Désiré.

Cottage en bois No. 84 Mandeville, entre Royale et Dauphine.

Cottage en bois No. 130 rue Port, entre Remparts et St. Claude.

Succession de Christopher Meister, et Ann Ritz, sa femme; tous deux décédés. Dossier No. 18,288.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, le SAMEDI 25 septembre 1886, à 12 A M. à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon N. H. Rightor Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division "D", siégeant en place de l'Hon A. L. Tissot, Juge de la dite Honorable Cour Division A, maintenant absent en congé, tous deux en date du 23 août 1886, pour compte de la succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme, tous deux décédés conjointement. Dossier No. 18,288, sera vendu à l'encan avec un long crédit—

TROISIÈME DISTRICT.

Cottage en bois, No 63 rue Louisa.

1. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 19 et une partie du lot No 18, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bourgogne, anciennement Craps, Piété et Dauphine, anciennement Grands Hommes, faubourg Washington, qui se touchent et mesurent ensemble à peu près 40 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et lattes, connu comme le No 63 rue Louisa, avec corridor, galerie, 5 chambres, cuve, etc.

COTTAGE EN BOIS No 71 RUE LOUISA.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la dernière ci-dessus décrite, propriété désignée par le lot No 2 B, et mesure 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et élevé, connu par le No 71 rue Louisa et ayant corridor, galerie, 5 chambres, water works, cuve, etc.

Cottage en bois No 74 rue Piété.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district, et est que la dernière propriété ci-dessus décrite désigné par le lot No 4 et tous les lots ci-dessus décrits dans le fonds et mesure 30 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec deux chambres, écurie et cuve et connue par le No. 74 de la rue Piété

Epicerie à l'angle des rues Louisa et Remparts.

4. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Louisa Bourgogne, Piété et Remparts, désigné par le No. 10, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue Louisa sur une profondeur et façade rue des Remparts de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, formant le coin des rues Louisa et Remparts

Les améliorations consistent en un magasin d'épicerie et résidence couverts en ardoises. La résidence a 7 chambres, 2 auvents, citerne, etc.

Deux maisons coin Bourgogne et Désiré.

5. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Désiré et Piété et formant l'angle des rues Bourgogne et Désiré. Il mesure 30 pieds de façade rue Désiré sur une profondeur et façade de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse couverte en ardoises, à l'angle de deux rues et ayant 4 chambres, 2 auvents, et une autre maison dans l'arrière portant le No 813 rue Bourgogne ayant 2 chambres, 2 cabinets et cuisine.

Maison-cottage, 84 rue Mandeville.

6. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Royale et ci-devant Casacalvo, Dauphine anciennement Grands Hommes, désigné par le No 16 et mesurant 29 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue Mandeville sur une profondeur à l'extrémité la plus rapprochée de la rue Dauphine de 67 pieds 1 pouce et 4 lignes, de là, retrécissant à angles droits de 3 pieds 2 pouces et 6 lignes, puis une seconde profondeur de 55 pieds 2 pouces et 1 1/2 pieds 5 pouces 4 lignes de l'autre côté près de la rue Royale, 17 pieds 6 pouces à la ligne de l'arrière.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises, portant le No 84 rue Mandeville et ayant 5 chambres, gaz partout, citerne, hangar, etc.

MAISON-COTTAGE EN BOIS, No 130 RUE DU PORT.

7. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville dans le carré d'îlet No. 12, borné par les rues Port, Remparts, St. Claude et Lafayette, ci-devant Enghien, désigné par le No 11 et mesurant 28 pieds de face à la rue du Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises, à distance de la rue et portant le No. 130 de la rue du Port. Elle a quatre chambres et une cuisine, deux cabinets, puits, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont plus ou moins mesurées au pied américain d'après les plans de MM. Hunter, Stewart, voyer, plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale avec lien du vendeur pour toutes les clauses usuelles de sécurité comprenant l'assurance, le transfert des polices et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les billets devant être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées.

Les divers acheteurs se partageront le paiement des taxes égales en avec le vendeur pour l'année courante 1886.

Les actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais des acquéreurs.
25août—25 29 sept 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'assurance, magasin d'épicerie, le contenu d'une buvette, mulet et wagon, certificat, etc.

Succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme. No 18,288.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur. Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 4 septembre 1886, à 11 heures du matin, au local à l'encoignure des rues Remparts et Louisa, Troisième District, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite honorable Cour Division A, maintenant absent en congé, pour le compte de la succession de Christopher Meister et sa femme Ann Ritz, tous deux décédés Dossier No 18,288, à l'encan il sera vendu—

1. Tout le contenu du dit magasin d'épicerie
2. Tout le contenu de la buvette qui y touche.
3. Un mulet et wagon.
4. Un lot de meubles de maison.
5. Une action du fonds capital de la N. O. Ins. Ass'n de $30 00 tout payé.
6. Dix actions du fonds capital du Firemen's Ins Co de $50 chacune tout payé.
7. Un certificat d'appropriation de la ville de la Nouvelle-Orléans de $25 00 émis d'après l'ordonnance No 6968 A. S., en date du 23 mai 1883.

Le tout conformément à un inventaire déposé à la susdite cour.

Conditions—Comptant sur les lieux, avant transfert.
25 août—25 29—sept 1 au 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre de valeur.

Succession de John [illegible] Hyams—Dossier No 8566.

A l'encan avec des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 28 août 1886 à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 21 juillet 1886, Dossier No. 8566 pour le compte de la succession de John R. Hyams à l'encan il sera vendu—

Le cinquième (1/5) d'intérêt indivis dans un lot de terre numéro un de la section dix, et deux tiers (2/3) du bas de la section huit, du township treize (13), sud du range onze (11) est anciennement faisant partie de la paroisse de Jefferson, maintenant partie de la ville de la Nouvelle Orléans.

Le tout approuvé par le voyer des Etats Unis, en date du 4 juin 1836, conformément au plan ci-dessus par Edgar Filie, ingénieur civil, en date du [illegible] juillet 1886 qui peut être vu à la salle d'encan.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur portant 8 pour cent par an de la date de la vente, et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente, et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 juil—1,8 15,22 28 août

Deux îlets de terre de valeur vacants dans le deuxième district.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 août 1886 à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville il sera vendu à l'enchère publique.

Un lot de terre vacant situé dans le 2me District de cette ville, borné par les rues Salomon, St. Louis, David et Toulouse, ayant une façade sur les rues St. Louis et Toulouse d'environ 320 pieds et sur les rues David et Salomon d'environ 255 pieds et subdivisé en 20 terrains numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Un îlet de terre vacant contigu à l'îlet ci-dessus et borné par les rues David, St Louis, Toulouse et l'avenue Carrollton, ayant une façade sur la rue St Louis d'environ 350 pieds, sur l'avenue Carrollton d'environ 258 pieds sur la rue Toulouse d'environ 355 pieds et la rue David d'environ 255 pieds, subdivisé en 22 terrains.

Pour les mesures et autres détails voir le plan à l'endroit de la vente.

Conditions. Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses d'usage, et 10 0/0 payé comptant sur les lieux [illegible] aux frais des acquéreurs
8 sent—8 15 22 28 août